



# *Le nouvel* **Observateur**

Du 15 au 21 mars 2012

nouvelobs.com



*Au bureau,  
dans le couple,  
en famille...*

# **LES PERVERS NARCISSSIQUES**

**LES RECONNAÎTRE, LEUR ÉCHAPPER**

EXCLUSIF : les extraits du livre de Marie-France Hirigoyen

© GEORGE KAPLAN



# **MÉLENCHON**

*Pourquoi il monte*

## LA STRATÉGIE DE L'«EMMERDEMENT MAXIMAL»

# Divorce à la tronçonneuse

Avalanche de procédures judiciaires, instrumentalisation de l'enfant...  
Même après une séparation, le pervers narcissique continue de sévir

La « chose » lui échappe. La rupture va provoquer chez le pervers un déchaînement de violence. Ce sera même parfois « un divorce à la tronçonneuse », comme l'observe Yves Prigent, neuropsychiatre et auteur de « la Cruauté ordinaire » (Desclee de Brouwer) : « Cette violence est bien différente de ce que l'on observe dans une séparation normale, où la dignité de l'autre est préservée, la culpabilité, généralement partagée, et où il y a de la souffrance, mais pas de traumatisme. »

À ce stade, le partenaire agressé, homme ou femme, est à bout. Un sentiment de sidération accompagne sa prise de conscience. Il a peur de perdre ses enfants, sur qui le tourmenteur déploie une séduction malsaine. Tout au long de la procédure, le parent pervers va user de l'exceptionnelle duplicité avec laquelle il a construit une image sociale en complet décalage avec son attitude dans l'intimité. Rien ne filtrera de ses sombres pulsions dans l'entourage du couple.

« Les manipulateurs inversent les rôles et se disent victimes, ils accusent leur conjoint d'être fou ou folle, d'être incapable d'élever des enfants, raconte le docteur Geneviève Reichert-Pagnard, criminologue et auteur d'un livre très fin sur « les Relations toxiques » (Ideo). Tous déclenchent la même avalanche de procédures, par exemple pour non-présentation d'enfant au moindre retard. Ils font appel de toutes les décisions. » Murielle Anteo, de l'association AJC contre la violence morale, appelle ça « la stratégie de l'emmerdement maximal. On va d'appel en incident, le divorce peut durer dix ans ». L'imagination perverse est sans fond. La victime devrait être protégée ? Elle ne le sera pas toujours. Le sénateur Roland Courteau rappelle que la loi

de 2010 sur les violences conjugales – y compris psychologiques – rend désormais possible cette chose longtemps inimaginable : une condamnation pénale pour harcèlement au sein du couple. Une ordonnance de protection, valable quatre semaines renouvelables, peut également tenir l'agresseur à distance, une mesure encore peu connue et sous-utilisée.

« Le manipulateur se drape dans sa blancheur, poursuit le docteur Reichert-Pagnard, surtout s'il a une position sociale élevée, sur le mode : comment pouvez-vous imaginer que je puisse faire une chose pareille ? Il prend le magistrat à témoin, accuse l'autre de ce que lui-même a fait. Les enfants sont de plus en plus souvent confiés au parent toxique. » Alors s'ils ne savent pas repérer un état post-traumatique, le policier, le juge, l'expert, le pédiatre ou l'enquêteur social passeront à côté de la vérité. Quant aux raisons de la

**« Il n'y a rien à attendre de la fréquentation d'un pervers narcissique, on peut seulement espérer s'en sortir indemne. »**

PAUL-CLAUDE RACAMIER  
(psychanalyste)

discordes, le magistrat n'a plus à les connaître depuis la réforme du divorce en 2005 qui encourage une procédure à l'amiable « sans considération des motifs ». Dans ce contexte imprécis, il conclura donc souvent à un conflit conjugal ordinaire.

« Il faut une formation et de l'expérience pour déceler un comportement manipulateur, explique Sylvie Bonnin, conseiller à la chambre de la famille de la cour d'appel de Nîmes. Avec la nouvelle procédure, les parties et donc la victime, ont de moins en moins de temps pour s'exprimer. Comment déceler la perversion en cinq ou dix minutes ? Et si l'expertise est demandée, le psychiatre aura tendance à raisonner en termes de dangerosité. Or le pervers narcissique est « normal », il n'a pas de troubles apparents. C'est quelqu'un de parfaitement inséré socialement. Sa pathologie échappe à toute classification et il n'est pas accessible aux soins, même sous la contrainte. »

Quelques-uns, bien sûr, se posent la question de la prédation morale. Un homme très procédurier, une femme qui multiplie les saisines ? C'est un indice possible. « Quand j'ai un doute, je demande un suivi éducatif après la décision judiciaire », dit Yvon Girard, psychothérapeute, expert près la cour d'appel de Nîmes, particulièrement averti sur le sujet. Surtout, l'enfant d'un emotional abuser, comme disent les Anglo-Saxons, est en danger. Il peut être instrumentalisé par le parent manipulateur, qui va l'utiliser comme une arme pour détruire l'ex-conjoint. Dénigrement de l'autre parent, surenchère de cadeaux, altercations et provocations à chaque rencontre familiale : l'enfant finit parfois par se retourner contre sa mère ou son père et participer à son « achèvement ». A. C.

